



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 24 juillet à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de La Commune de CASTETS, dûment convoqué le **18 juillet 2024** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024EL24072408

PRESENTS : BORDELANNE Dominique - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle
ABSENTS : BARRERE Jean Louis - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence - SOLER Catherine
POUVOIRS : DIBOS Thierry pour FRUIT Vanessa – DARMAYAN Stéphane pour GALICHET Guillaume – YARZABAL Isabelle pour SOLER Cathy
Isabelle YARZABAL est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3

Objet : Demande d'une subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour le projet de rénovation de la cour d'école

CONSIDERANT le projet de rénovation de la cour d'école avec l'aménagement d'un préau, l'installation de jeux et d'espaces aux usages diversifiés où l'imaginaire, le sport et l'esprit créatif priment ;

CONSIDERANT que ce projet permet d'offrir aux enfants et adultes un cadre plus adapté aux besoins actuels, dans un espace paysager intégrant davantage de nature pour prendre en compte les changements climatiques ;

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans la catégorie « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires » de la DSIL ;

Cette opération, doit être réalisée pour un montant estimatif total de travaux à hauteur de 600 000 € sur les exercices 2024 et 2025.

Sur proposition de M. le Maire ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, décide les actions suivantes :

1 – Valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en euros	Financement	Montant en euros
Etudes préalables		DSIL	240 000 €
		Communauté de communes	55 000 €
Travaux		Agence de l'eau	40 000 €
		Autofinancement	265 000 €
TOTAL	600 000 €	TOTAL	600 000 €

2- Apporter un autofinancement de la Commune estimé à 265 000 euros.



3- Solliciter une aide financière de 240 000 euros HT auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024, représentant 40% des dépenses éligibles

4- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de financement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.

Philippe MOUHEL


